



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29</p> <p>Présents : 21 Pouvoirs : 6 Absents : 2</p> <p>Date de la convocation : 11 octobre 2023</p>	<p><b>PRÉSENTS:</b> MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.</p> <p><b>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :</b> MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD VERDUZIER Jean-Bernard représenté par K VERDUZIER GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET ROBIN Nadia représentée par B SULLI</p> <p><b>ABSENTS:</b> GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Dominique CHALLOT</p>
--	---

### DELIBÉRATION N°130

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

### OBJET : ACOMPTE DE SUBVENTION 2023-2024 à l'OGEC

Il est rappelé que la commune est dans l'obligation de financer les élèves de maternelle et d'élémentaire de Naintré scolarisés à l'école Saint Joseph à hauteur de leur prix de revient dans le public.

Par délibération du 22 juin 2021, le conseil municipal a approuvé la **convention de financement des élèves de l'école St Joseph**. Ladite convention a été signée le 12 juillet 2021 par l'OGEC : Organisme de Gestion de l'École Catholique.

Le montant estimatif de la **participation communale pour l'année scolaire 2023-2024 devrait être de 21 178.00 € pour les élèves de l'élémentaire, pour 45 élèves.**

Pour mémoire, la participation pour 2022-2023 s'élevait à 17 413,00 €, pour 37 élèves.

Le versement, pour les élèves de maternelle, s'effectuera en une seule fois au mois de juin 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal de **verser un acompte de subvention à l'OGEC, pour l'année scolaire 2023-2024** à hauteur de 50 % du montant estimatif, soit la somme de **10 589.00 €** conformément au décompte présenté.

VU la convention de financement des élèves de l'école Saint Joseph domiciliés sur Naintré signée avec l'OGEC en 2021,

Considérant qu'une somme de 165 000 € a été inscrite au BP 2023 de la commune pour les subventions aux associations, article 65748,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide de verser un acompte de subvention à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) pour l'année scolaire 2023-2024, d'un montant de **10 589,00 €** conformément au décompte joint à la présente;

-charge M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le 20 OCT. 2023

